

ACALEX

☐ ■ AVOCATS
■ ■ CONSEILS
■ ■ ASSOCIES

375 ter Avenue de Navarre – 16000 ANGOULEME tél : 05.45.90.10.07
Email : d.soulat@acalex.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT COMMUNE DE NANTEUIL EN VALLEE

MISE A PRIX : 29 700,00 €



L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, au Palais de Justice de ladite ville, Place Francis Louvel, le **Mercredi 19 mai 2021 à 9 HEURES 30**

A LA REQUETE DE :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), S.A au capital de 124 821 703,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 379 502 644 , dont le siège social est 26/28 rue de Madrid à PARIS CEDEX (75384) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège;

Ayant pour avocat constitué **Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND**, membre de la SCP ACALEX, dont le siège social est 375 ter Avenue de Navarre - 16000 ANGOULEME

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

sur la commune de **NANTEUIL EN VALLEE**, (16700) au 6 les Pougettes , Aizecq il s'agit d' une maison à usage d' habitation de plain-pied situé 6 lotissement les pougettes composée d' une pièce à vivre avec cuisine , une salle de bain , trois chambres, WC , et garage. Le tout sur un terrain non clôturé.L'ensemble cadastré dite commune de la manière suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
006 AN	139	Les pougettes lot n° 6	00ha14a19ca

OCCUPATION : Les immeubles sont libres

VISITES : CONTACTER LA SELAS ALEXANDRE ET ASSOCIES, huissiers de justice, 224 rue Fontchaudière-16000 ANGOULEME TEL 05.45.92.96.17 et 05.45.95.95.95

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente et le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 190199) soit sur le site internet www.info-encheres.com

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire. Pour extrait : signé Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND